[illegible] ...ment pris part par les deux [illegible]

[illegible] l'ancien président du Conseil lorsqu'il a bien voulu nous recevoir en matin, n'avait pas encore pris connaissance des articles de la *Petite République* et du *Rappel*.

Nous les lui communiquons et leur lecture ramène à plusieurs reprises sur ses lèvres un sourire ironique, accompagné de légers haussements d'épaules qui en accentue encore l'expression.

Sa lecture achevée, M. Ribot nous dit en standant ses paroles :

« On se donne, je le vois, beaucoup de mal pour me mêler à des combinaisons et à des intrigues que j'ignore absolument. C'est peine perdue. Je sois bien résolu à demeurer tranquille comme je l'ai été depuis que j'ai quitté le pouvoir.

« Je n'ai pas besoin de dire que je n'ai été consulté en aucune façon et par personne sur la nomination de M. Doumer au poste de gouverneur général de l'Indo-Chine. Il faut vraiment beaucoup d'imagination pour échafauder ainsi sur cette nomination tout un plan de politique extérieure.

« Et tenez, poursuit M. Ribot, je viens d'apprendre par un journal de votre département qu'on se serait permis de publier dans un journal de Marseille une conversation au cours de laquelle j'aurais déclaré que le ministère actuel devait être sacrifié.

Eh bien, je n'ai vu aucun journaliste de Marseille ou d'ailleurs; cette prétendue conversation est fausse, de la première à la dernière ligne. Voila, on en conviendra de singuliers procédés et une singulière façon de faire de la politique.

La politique de concentration

Nous demandons alors à M. Ribot ce qu'il pense de la lettre par laquelle M. Joseph Fabre, sénateur, vient de donner sa démission du groupe de l'Union républicaine en affirmant nettement ses préférences pour la politique de concentration.

N'y a-t-il pas là, demandons-nous, l'indice que cette politique semble retrouver dans une partie du Parlement des chances de succès? Il est possible, nous répond M. Ribot, que dans certaines sphères de la Chambre et du Sénat, un courant d'opinion existe en faveur de la politique de concentration républicaine; il est possible même que des tentatives soient faites pour préparer ou amener le retour de cette politique, mais pour peu de temps, il n'est pas mêlé.

Nous demandons à M. Ribot son sentiment sur la nomination de M. Doumer. « Je n'ai, nous répond-il, aucune appréciation à formuler sur cette nomination à laquelle, je le répète, je suis resté complètement étranger, par la bonne raison que je n'avais aucune qualité pour intervenir. Cette la mauvaise humeur que témoignent certains radicaux contre M. Doumer est assez compréhensible *et sur ces mots M. Ribot s'interrompt.*

M. le nous restait plus qu'à prendre congé et à remercier l'ancien président du Conseil de son aimable accueil.

D'autre part on lit dans le *Soir* :

« On lira avec intérêt les déclarations de M. Ribot au sujet de l'article dans lequel il avait été mis en cause par M. Jaurès. M. Ribot tout en émettant l'avis qu'un courant de concentration existerait à la Chambre et au Sénat, avis dont nous lui laissons l'entière responsabilité et qui n'est pas le nôtre, affirme qu'il n'est mêlé ni de près ni de loin aux intrigues signalées par M. Jaurès.

« Nous félicitons vivement l'ancien président du Conseil de s'être dégagé aussi nettement des maquignonnages parlementaires qui s'élaborent depuis deux mois dans l'arrière-boutique du Palais-Bourbon.

« La parole de M. Ribot fait foi. Il reste pour représentant de la politique de mixture ministérielle l'unique M. Chautemps. »

Les Voyageurs de Commerce

Paris, 30 décembre. — L'assemblée générale de la Société de protection mutuelle des voyageurs de commerce a eu lieu ce soir à 5 heures 1/2, à l'Hôtel des chambres syndicales, sous la présidence de M. Brocard. 2000 personnes y assistaient.

M. Beaujon a été élu président pour cinq ans, en remplacement de M. Georges Carion, décédé en mars dernier.

Les assassins de Stamboulof

Sofia, 30 décembre. — Le procès des assassins de Stamboulof s'est terminé par la condamnation de Tankchenkie à trois ans de prison, déduction faite de la prison préventive. Georgia a été acquitté.

Nos relations avec Haïti

Paris, 30 décembre. — Les relations diplomatiques suspendues depuis quelque temps entre la France et la République d'Haïti viennent d'être reprises.

Stemaer échoué

9 victimes

Marseille, 30 décembre. — Le *Calix* s'est échoué à la pointe de Goudon près de Faramand et s'est complètement perdu. Il y a eu neuf victimes qui sont : le capitaine Carnac, un matelot, un mousse et le chef mécanicien, marié et père de 2 enfants. Enfin, 6 passagers, 4 hommes et 3 femmes et un enfant tous d'origine italienne.

Chronique Régionale

Légion d'honneur

L'*Officiel* du 30 décembre publie les promotions et nominations suivantes, dans l'ordre de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier. — MM. Nicolas, colonel directeur du génie à Maubeuge — Geoffroy, chef de bataillon au 8e régiment d'infanterie — Sevand, intendant militaire, directeur du service de l'intendance de la 1re région — Vainet, ingénieur en chef des travaux et de la surveillance de la voie à la Compagnie du chemin de fer du Nord.

Au grade de chevalier. — MM. Lacoste, capitaine au 3e d'infanterie ; Dupire, major, et Mourre, capitaine au 49e d'infanterie ; Tafin, de Gravelle et Morin, capitaines au 73e d'infanterie ; de Buchère de Lépinois, capitaine adjudant-major au 110e ; Dereuse, capitaine au 122e — Souclon, capitaine au 4e cuirassiers — de Touchet et Robert de Chevanne, capitaines au 22e régiment de dragons — Ebli, chef d'escadron au 10e régiment de chasseurs — Brochet, capitaine, et Joyen, adjudant à la 1re légion de gendarmerie — Kats, capitaine en fer au 15e régiment d'artillerie — Blanchard, capitaine au 1er escadron du train — Mauriant, capitaine au 3e régiment du génie — Roland, officier d'administration principal à la 1re région.

Médaille militaire. — La médaille militaire a été conférée à MM. :

Infanterie. — Lunot, chef armurier au 33e — Guillermin, sergent, maître d'escrime au 43e — Dubreuil, sous-chef de musique et Bigoulot, adjudant au 81e — Magnier, adjudant au 110e — Lemonnier, adjudant au 117e — Plissier, sergent au 16e bataillon de chasseurs.

Secrétaires d'État-major — Martinage, sergent à la 1re section.

Cavalerie — Jugue, adjudant et Colin, maréchal-des-logis, 1er maître maréchal-ferrant au 4e cuirassiers.

Gendarmerie. — Guyon et Doconiack, maréchaux des logis chefs; Lenoir, maréchal des logis; Delbecque, Ogez, brigadiers; Hunswirth, Lebais, Lefranc, Diebold, Tagier; Bonard, gendarmes à la 1re légion.

Artillerie. — Muller, adjudant au 2e bataillon; Embocheur et Chabrel, adjudants au 15e régiment; Hubaut, adjudant au 21e.

Train des équipages. — Escaffre, adjudant au 1er escadron.

Commis et ouvriers militaires. — Duailler, adjudant et Trivelli, sergent à la 1re section.

Chronique Locale

ROUBAIX

Une troisième lettre de M. Coupez

conseiller démissionnaire

En réponse à un nouvel article de l'*Egalité*, M. Coupez a adressé la lettre ci-dessous à notre confrère :

Monsieur le Rédacteur en chef du journal *l'Egalité de Roubaix-Tourcoing*.

Vous persistez, à ce que je vois, à prendre pour votre compte personnel les événements de Roubaix. Je vous en remercie, mais vous changez le sens des phrases de ma première lettre.

Je ne vous connais pas et ne vous pas vous connaît.

Les conditions de la réunion sont et resteront telles que je les ai demandées en je m'abstiendrai d'y paraître et je saurai ce qui me reste à faire : Dieu pour dont, qui pour oil.

Vous n'êtes rien dans le Conseil municipal, je n'ai pas affaire à vous.

Dans ma lettre de démission, il n'était nullement question de vous.

Vous m'en pas vous commentée en m'insultant le premier ?

Oui, n'est-ce pas, vous m'avez insulté, vilipendé, calomnié avec votre violence habituelle, comptant sur votre audace pour pulvériser un humble contradicteur inoffensif.

Vous avez tout simplement mis de mon côté d'ardents défenseurs.

Continuez à m'outrager, cela ne m'effraie pas ; vos insultes ne sont pas de celles qui peuvent m'intimider.

Les vents que vous semez déchaînent la tempête, et vous en laisse l'entière responsabilité.

Recevez, Monsieur le rédacteur en chef, mes salutations.

Ad. Coupez.

Le Festival de l'Epeule

Le Comité du Festival de l'Epeule composé de délégués des sociétés de Trompettes et Chorales du quartier sous la présidence d'honneur de M. C. Roussel, industriel, a fixé la date dudit festival aux 18 et 19 avril 1897, jours de Pâques.

Les sociétés désirant obtenir des renseignements, sont priés d'adresser leur demande à M. E. Leclercq, secrétaire-général, 109, rue des Arts, à Roubaix.

Deux expulsés

Les agents de sûreté, Cuvelier et Castelain, ont arrêté, hier matin, un nommé Charles Calmant, âgé de 30 ans, demeurant à Mouscron, voyageur de commerce. Cet individu est sous le coup d'un arrêté d'expulsion en date du 17 septembre 1889.

— Vers deux heures de l'après-midi, un nommé Rémi Paret, âgé de 44 ans, sans domicile fixe, s'est présenté au poste central disant être expulsé. Il a été écroué au dépôt.

La grève de la rue Darbo

La grève de l'établissement Drey-Simpson et Cie., continue. Hier matin, une délégation de 4 ouvriers, s'est présentée à la fabrique mais n'a pas été reçue.

Huit nouveaux ouvriers ont été embauchés dans la matinée.

Distribution de vêtements

Hier a pris fin la distribution de vêtements aux enfants des écoles communales. Ce sont les écoles des rues du Moulin, Pierre de Roubaix, Teraux, Saint-Vincent-de-Paul et l'Institut Turgot, qui ont terminé la série.

SAVON DES PRINCES DU CONGO

Le plus parfumé des savons de toilette

3 Grands Prix. 20 Médailles d'Or.

Ne mangez que le beurre de la Grande laiterie

LA NORMANDIE

Toujours frais, toujours exquis et garanti pur.

Pour 10 centimes on a 333 litres de gaz. *Voir la page.*

Que vont offrir cette année, pour étrennes, les Caves Populaires? *(Voir en 4e page)*

Etrennes utiles, fantaisies, jouets: Galeries Lilloises, 45-47-49, rue Nationale. 28.31d.1cj.

Ne pas confondre

M. Elkan, photographe, fait savoir qu'il n'a rien de commun avec le photographe mis en cause hier.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 décembre

Le Budget primitif communal de 1897

DÉPENSES ORDINAIRES

(Suite)

Budget du Bureau de Bienfaisance pour 1897

Rapport de la Commission des finances par M. Destombes

Messieurs,

Le budget *primitif* du Bureau de Bienfaisance et du Bureau d'Assistance médicale gratuite, que vous avez, dans votre séance du 11 Décembre courant, renvoyé à l'examen de la Commission des Finances, se résume par les chiffres suivants :

Recettes prévues pour	296.769 00
Dépenses évaluées à	296.258 55
Excédent en recettes	510 45

Dans le chiffre des recettes, la subvention de la ville figure pour une somme de 214.200 00
tandis qu'elle n'était en 1896, que de 199.500 00

D'où un excédent apparent de 14.700 00

Mais il y a lieu de tenir compte que le budget communal ne comprend cette année, à l'article 99 (Part contributive de la ville dans les dépenses du service de l'assistance médicale gratuite), qu'une somme *inférieure de 20.000 fr.* 20.400 00
Nous donnant une économie de 5.400 00
Sur le chiffre de l'exercice précédent qui était de 38.800 00

Ce qui réduit en réalité l'augmentation de charge *pour la ville à la somme de 6.300 fr.*

Toutes les prévisions de dépenses nous paraissent pleinement justifiées, et la commission des finances vous propose, conformément à l'article 70 de la loi du 5 avril 1884, un avis favorable à l'établissement du budget du bureau de bienfaisance pour 1897, tel qu'il vous a été présenté.

M. Barbarie dit que le rapport ne mentionne que des chiffres assez vagues qui ne lui disent pas de bien juger, *l'demande donc si lorsqu'il a été nommé un inspecteur civil, la sœur* qui l'office auparavant a été révoquée.

M. Dron. — Je suis de cœur qui, comme vous, sont partisans d'un service civil d'inspection.

Nous avons actuellement un inspecteur, j'en ai que l'on doit bientôt même deux.

Mais j'estime aussi que dans une question de cette nature il ne faut pas procéder par a coup, mais attendre du temps l'accomplissement des réformes que nous désirons. Je suis donc pour ma part reconnaissant envers la commission du bureau de bienfaisance de nous avoir donné une première satisfaction et je forme le vœu de la voir continuer dans la voie qu'elle a tracé.

Le rapport mis aux voix est adopté.

M. Barbarie déclare ne pas approuver l'ensemble du budget.

Budget primitif communal 1897

Rapport de la Commission des Finances par M. Salembier.

MESSIEURS,

Depuis la dernière séance du Conseil municipal, vous avez pu lire le rapport de M. le Maire concernant son projet de budget pour 1897.

Votre Commission des Finances a examiné ce projet et en son nom, j'ai l'honneur de vous présenter les quelques petites modifications qui y ont été apportées, bien entendu d'accord avec Monsieur le Maire.

Rien à changer aux recettes qui s'élèvent à 3.629.298 fr. 22.

L'article 1 des dépenses se trouve augmenté de trois cents francs pour trois augmentations de chacune 100 francs :

1° au lieu de 1.000 fr. 2° au 3e employé des expéditions et affaires diverses 2200 francs au lieu de 2100 francs.

2° au 3e employé du même du service 1.700 fr. au lieu de 1600 fr.

3° au 3e employé de l'Etat-Civil et affaires militaires 2300 fr. au lieu de 2100 francs.

Cet article 1 *est donc porté à 47.100 francs au* lieu de 46800 francs.

L'art. 17 se trouve augmenté de 100 fr. par le fait que les appointements d'un piqueur-desinsecteur sont portés à 2.100 francs au lieu de 2.000 francs.

Le total des cet article est de 21.800 fr. au lieu 21.600 francs.

Art. 27 — Votre Commission. *a cru devoir porter* de 2.000 à 3.000 fr. soit 1.000 francs d'augmentation pour les fonds à la disposition du Maire, pour mesures de sûreté publique et secours extraordinaires.

Art. 39, porté à 8.400 fr. au lieu de 8.200 fr. pour augmentation de 200 fr. au traitement du premier commis du service des Etrennes et de la Population, c'est-à-dire 2.900 fr. au lieu de 1.800 fr.

Art. 52. — Aucune modification dans la somme mais nous avons à signaler quelques concernant le lavage et recouvrements, 4.000 francs.

En effet la Commission de surveillance du Conditionnement de la laine a adopté que pour le lavage et recouvrements, 4.000 francs.

Et